

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Au Centre Culturel et de Congrès à Paray-le-Monial, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 29 mars 2023.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2023\_012 - FINANCES FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI**

Par délibération en date du 26 septembre 2019, la Communauté de communes Le Grand Charolais a décidé d'instituer la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

Le produit de cette taxe est arrêté chaque année dans les conditions prévues à l'article 1639 A du Code général des impôts dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant (au sens de l'article L.2334-2 du Code général des collectivités territoriales) résidant sur le territoire relevant de sa compétence.

Sous réserve du respect du plafond fixé, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2334-2,

Vu le Code général des impôts, notamment ses articles 1530 bis,

Vu la délibération n°2019-087 en date du 26 septembre 2019 instituant la taxe GEMAPI,

Considérant le budget primitif et le budget supplémentaire 2023,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances, Administration Générale, Mutualisations en date du 22 mars 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 2 mars 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 23 février 2023,

*Après interventions du Président Gérald GORDAT, Magali DUCROISET et Daniel BERAUD,*

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand  
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**- de fixer et d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI sur un montant de  
140 851,43 € pour 2023 correspondant à la somme des cotisations versées aux  
différents syndicats de rivière en 2023 et à la réalisation d'études en matière de  
prévention des inondations.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

	BP + BS 2023
<b>Cotisations syndicats (chapitre 65)</b>	<b>100 000,00</b>
* SICOM Bassin Versant Bourbince (SIEAB)	46 000,00
* SMAAA	45 800,00
* SMBVAS	4 100,00
* Etablissement Public Territorial du Bassin Loire	1 464,00
* Animation CT plaine Alluviale	2 636,00
<b>Chapitre 011</b>	<b>64 000,00</b>
<b>Chapitre 012</b>	<b>30 272,00</b>
<b>Chapitre 014</b>	<b>1 000,00</b>
<b>Chapitre 023</b>	<b>19 000,00</b>
<b>Chapitre 042</b>	<b>7 500,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>221 772,00</b>
Excédent de fonctionnement année 2022	80 920,57
<b>TOTAL produit GEMAPI à recouvrir pour 2023</b>	<b>140 851,43</b>

**- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférent.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 58	Votants : 69

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Pierre URCISSIN, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Daniel PACAUD, Régis GAUTHERON, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Alain MIMEUR, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

Catherine CLERGUÉ à Jean-Marc NESME, Annie BOISSARD à André ACCARY, Guillaume CHAUVEAU à Fabien GENET, Anne DEGRANGE à Jean-Louis PETIT, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Pascal RAMEAU à André COTTIN, Emmanuel REY à Paul DUMONTET, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Michel TRAVELY à Gilles PERRETTE

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Céline BIJON, Julien GAGLIARDI, Gérard LALLEMENT, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 4 avril 2023  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**